



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

TEL : 02.37.91.88.88

N° SDIS/PAT/2015 - 08/09

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2000-825 du 28 août 2000 modifié, relatif à la formation des jeunes sapeurs-pompiers et portant organisation du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers ;

Vu l'arrêté interministériel du 10 octobre 2008 relatif aux jeunes sapeurs-pompiers ;

Vu la circulaire n° NOR/INTE0800177 C du 18 novembre 2008 fixant l'organisation de la formation et du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers (JSP) ;

Vu les statuts de l'union départementale des sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir régulièrement déclarée à la préfecture d'Eure-et-Loir ;

Considérant l'avis émis par le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir lors de sa séance du 26 juin 2015 ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRETE

Article 1^{er} : En application de l'article 2-1 du décret n°2000-825 du 28 août 2000 susvisé, l'union départementale des sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir, déclarée et inscrite au journal officiel, est habilitée pour la formation et la préparation au brevet national de jeunes sapeurs-pompiers, dans les conditions d'encadrement définies à l'article 3 du décret précité.

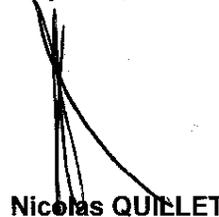
Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté interministériel du 10 octobre 2008 susvisé, cette habilitation est délivrée pour une durée de 3 ans.

Article 3 : Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Chartres, le

17 SEP. 2015

Le préfet,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping vertical and diagonal strokes, positioned above the printed name.

Nicolas QUILET